



# BUDGET 2020

## RAPPORT D'ADMINISTRATION GENERALE

Aux Conseillers Communaux,

Mesdames,  
Messieurs,

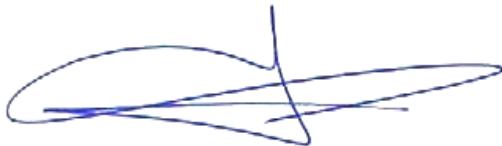
Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune.

Ce document a été arrêté en séance du Collège communal du 10 décembre 2019.

Tout en vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège,

La Directrice générale,



C. BOLLY

Le Bourgmestre,



E. HAUTPHENNE

---

## LE CONSEIL COMMUNAL

---

Actuellement le Conseil communal est constitué de la manière suivante :

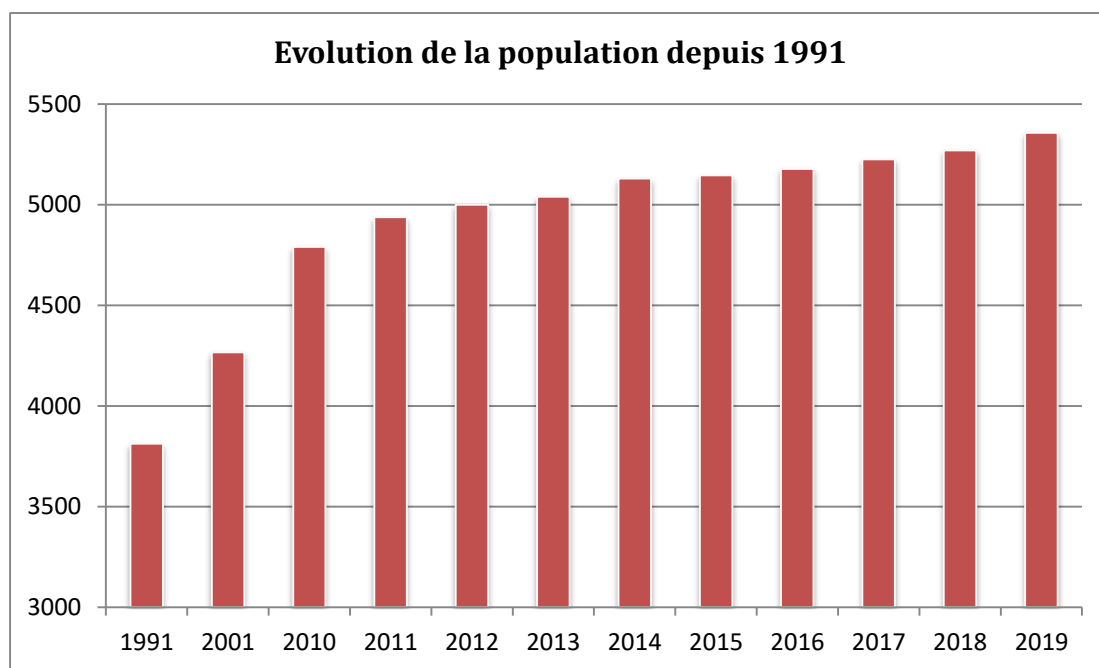
Monsieur Eric HAUTPHENNE, Bourgmestre-Président,

Monsieur Christophe MATHIEU,  
Madame Marie MARCHAL-LARDINOIS,  
Monsieur Philippe THISE,  
Madame Geneviève NEERINCK, Echevins,

Monsieur Michel BOLLINGER,  
Monsieur René DELCOURT,  
Monsieur Roland DISTEXHE,  
Monsieur Jules PONCELET,  
Monsieur Patrick CARPENTIER de CHANGY,  
Monsieur Luc VIATOUR, Président du CPAS,  
Monsieur François DEBEHOGNE,  
Madame Margaux VERLAINE,  
Monsieur Dominique DELCOURT,  
Monsieur Philippe FAGNOUL,  
Madame Jessica LOEST,  
Madame Valérie BLERET, Conseillers communaux,

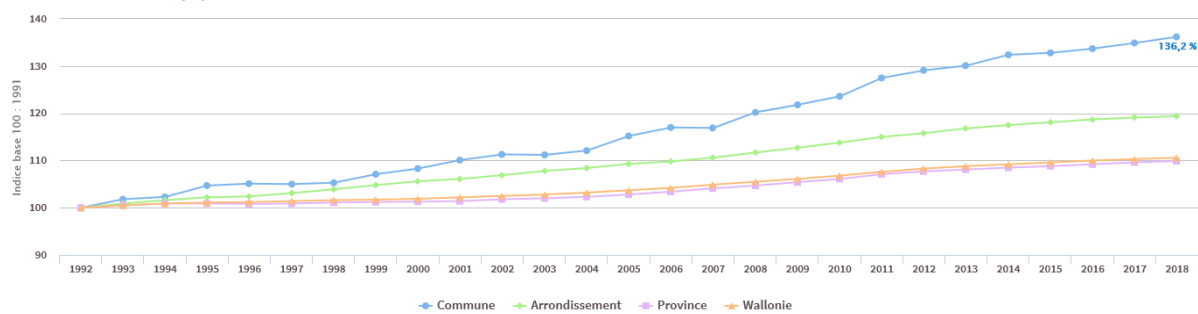
## POPULATION

Habitants au 01.01.1991 : 3.812  
 Habitants au 01.01.2001 : 4.267  
 Habitants au 01.01.2010 : 4.790  
 Habitants au 01.01.2011 : 4.938  
 Habitants au 01.01.2012 : 5.000  
 Habitants au 01.01.2013 : 5.040  
 Habitants au 01.01.2014 : 5.130  
 Habitants au 01.01.2015 : 5.145  
 Habitants au 01.01.2016 : 5.178  
 Habitants au 01.01.2017 : 5.225  
 Habitants au 01.01.2018 : 5.269  
 Habitants au 01.01.2019 : 5.356



D'après les données de l'IWEPS, la commune de Héron présente la plus grande évolution de la population par rapport à sa microrégion, la moyenne de la Province de Liège, la moyenne de l'arrondissement de Huy et la moyenne de la Wallonie au cours des 10 dernières années.

Évolution relative de la population en indice base 100 en 1991 de l'entité HÉRON (Commune)



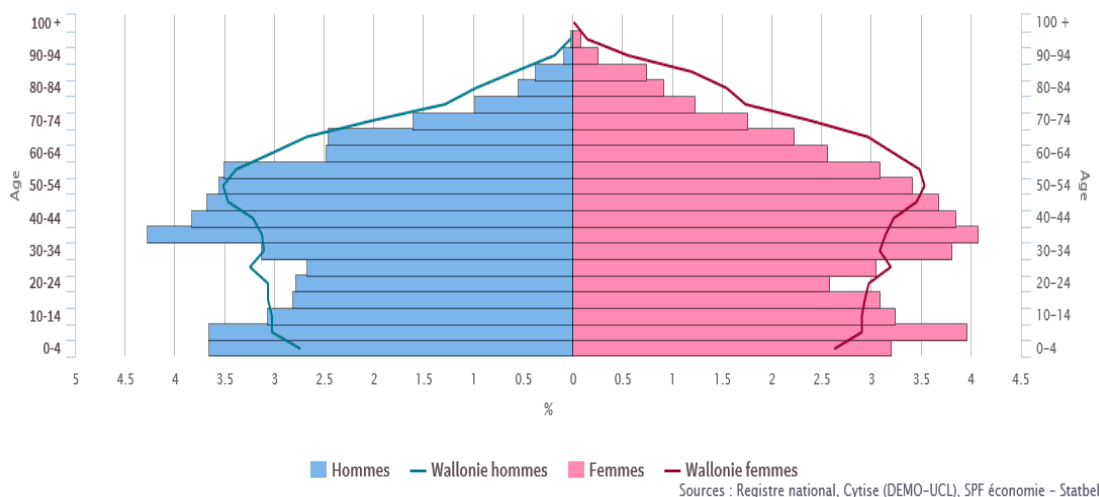
IWEPS | SPF économie - Statbel

Cette tendance à la hausse ne devrait pas s'essouffler. D'après les prévisions de l'IWEPS, pour 100 personnes en 2013, la commune de Héron compterait 120 habitants en 2026.

Les catégories de population qui ont le plus augmenté correspondent au profil « famille », c'est-à-dire la tranche d'âge entre 30 et 45 ans ainsi que les enfants.

## Pyramide de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Pyramide des âges de l'entité HÉRON (Commune) [01/01/2018]



La population de la commune de Héron est parmi les plus jeunes de Wallonie (6<sup>ème</sup>). En effet, la part des moins de 18 ans dépasse les 24 %, alors qu'elle est de 21 % en Wallonie.

L'évolution de la population a un impact important sur le budget communal. C'est en tenant compte de ces données socio-économiques que le Collège communal programme les investissements pour les 10 années à venir.

A cet égard, le Plan Stratégique Transversal élaboré par le Collège communal constitue un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le Collège a également voulu consulter les Héronnais sur leur vision de leur commune pour les 10 années à venir dans le cadre d'un Programme communal de développement rural. Le budget présenté tient bien entendu compte des priorités définies dans ce programme.

### **ETAT CIVIL EN 2019 (au 1<sup>er</sup> décembre)**

Naissances	: 59 dont 32 garçons et 27 filles
Décès	: 29 dont 14 de sexe masculin et 15 de sexe féminin
Mariages	: 26
Divorces	: 5
Adoptions	: -
Reconnaissances	: 42
Légitimations	: -

## REGISTRE DES ELECTEURS

La dernière liste des électeurs pour les élections du 28.05.2019 comptait :

Pour la section 01 : HERON	:	832 électeurs
Pour la section 02 : LAVOIR	:	257 électeurs
Pour la section 03 : WARET-L'EVEQUE	:	759 électeurs
Pour la section 04 : COUTHUIN-CENTRE	:	847 électeurs
Pour la section 05 : COUTHUIN-SURLEMEZ	:	619 électeurs
Pour la section 06 : PLEIN VENT	:	639 électeurs

---

## SITUATION FINANCIERE

---

### 1. LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

#### COMPTE

Le compte du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2018 se clôture comme suit :

	Droits constatés nets	Engagements	Boni budgétaire
Service ordinaire	2.041.639,05	2.083.639,78	-42.000,73
Service extraordinaire	306.298,50	309.804,56	-3.506,06

	Droits constatés nets	Imputations comptables	Résultat comptable
Service ordinaire	2.041.639,05	2.083.639,78	-42.000,73
Service extraordinaire	306.298,50	182.147,48	124.151,02

#### BUDGET

Le budget initial 2019 du Centre Public d'Action Sociale se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes	2.042.195,89	0
Dépenses	2.042.195,89	0
Solde	0	0
Subvention communale à l'ordinaire	529.770,77	0

A la suite des modifications budgétaires, le budget 2019 du Centre Public d'Aide Sociale se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes	2.126.486,98	32.756,00
Dépenses	2.195.168,70	29.249,94
Solde	-58.681,72	0
Subvention communale à l'ordinaire	585.301,62	3.506,06

## **2. LES FABRIQUES D'ÉGLISE**

Les comptes des fabriques d'église pour l'exercice 2018 se présentent comme suit :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>	<b>Subsides communaux</b>
Fabrique de HERON	307.101,09	306.284,42	816,67	2.000,00
Fabrique de WARET-L'ÉVÊQUE	5.906,30	5.412,20	494,10	4.068,55
Fabrique de LAVOIR	28.816,72	27.134,30	1.682,00	0
Fabrique de SURLEMEZ	8.850,05	7.785,30	1.064,75	2.072,00
Fabrique de COUTHUIN	39.729,14	39.708,29	20,85	2.000,00

Pour l'exercice 2019, les budgets de ces fabriques se présentent comme suit :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>	<b>Subsides Communaux</b>
Fabrique de HERON	6.753,33	6.753,33	0	1.729,80
Fabrique de WARET-L'ÉVÊQUE	5.600,23	5.600,23	0	3.256,09
Fabrique de LAVOIR	7.127,79	7.127,79	0	0
Fabrique de COUTHUIN	40.720,05	40.720,05	0	2.000,00
Fabrique de SURLEMEZ	13.041,55	13.041,55	0	2.000,00

## **3. LA REGIE COMMUNALE AUTONOME**

### LE COMPTE 2018

Le compte pour l'exercice 2018 s'est clôturé de la manière suivante :

<b>Ventes et prestations</b>	<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>Charges financières</b>	<b>Perte de l'exercice</b>
346.289,35	342.154,35	1,13	8.667,84	4.531,71

### LE BUDGET 2019

<b>Ventes et prestations</b>	<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>Charges financières</b>	<b>Bénéfice de l'exercice</b>
358.115,00	353.979,00	3.750,00	1.161,00	6.725,00

#### 4. LA COMMUNE

##### LE COMPTE 2018

Le compte communal pour l'exercice 2018 s'est clôturé de la manière suivante :

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Droits constatés	6.306.464,61	2.353.539,25
Engagements de dépenses	6.113.782,32	3.475.417,28
Solde	170.744,93	-1.122.238,03

##### LE BUDGET 2019

Après approbation du budget initial de l'exercice 2019, la situation budgétaire, tous exercices confondus se présente comme suit :

	<b>Service Ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes	6.421.299,38	3.914.160,00
Dépenses	6.211.465,27	3.914.160,00
Solde	209.834,11	0

A la suite des modifications intervenues en 2019, la situation est la suivante :

	<b>Service Ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes	6.594.529,82	5.987.699,24
Dépenses	6.450.076,47	5.969.160,98
Solde	144.453,35	18.538,26



---

## BUDGET 2020 – RAPPORT DE SYNTHÈSE

---

### I. Présentation globale du budget

Conformément aux articles L1314-1 et 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le budget communal 2020 respecte l'équilibre budgétaire global tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

#### Le budget ordinaire

Le budget ordinaire pour 2020 présente des recettes pour une somme de 6.659.678,53€ et des dépenses pour une somme de 6.645.841,70€, ce qui représente un excédent à l'exercice propre de 13.836,53€. Compte tenu d'un excédent des exercices antérieurs s'élevant à 205.430,97, le boni tous exercices confondus s'élève à 219.267,80.

#### Le budget extraordinaire

Le budget extraordinaire 2020 présente des recettes pour 5.126.096,89€ et des dépenses pour 5.347.895,75€. Un montant de 201.298,05€ de recettes FRIC n'ayant pas été utilisé en 2019, celui-ci a été réaffecté en 2020. A l'issue de l'exercice, le boni du service extraordinaire sera donc de 18.538,26€.

### II. Le service ordinaire

#### 1.1. Les recettes

Les recettes ordinaires s'élèvent à la somme de 6.659.678,53€.

Les recettes ordinaires se répartissent comme suit :

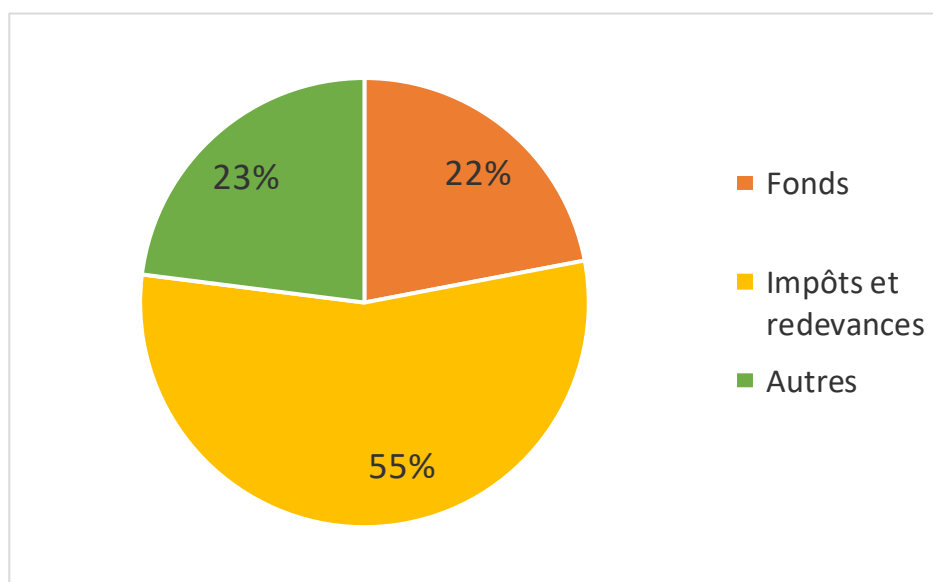
- Transferts : 6.284.514,70€ ;
- Prestations : 299.703,83€ ;
- Dette : 75.460€.

Les recettes de transferts sont donc largement les plus importantes :

Fonds : 1.375.068,57 € (1.325.525,98€ en 2019) ;

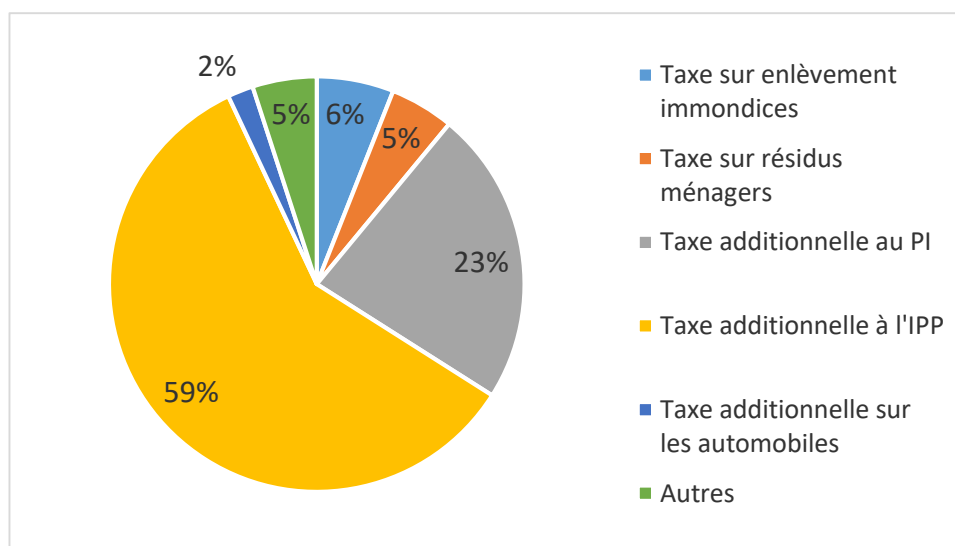
Impôts et redevances : 3.455.513,68€ (3.282.928,43€ en 2019) ;

Autres : 1.453.932,45€ (1.679.426,52€ en 2019).



Les taxes et redevances se répartissent comme suit :

Taxe sur l'enlèvement des immondices	207.834,00
Taxe sur les résidus ménagers	156.759,00
Taxe additionnelle au PI	811.553,37
Taxe additionnelle à l'IPP	2.029.097,50
Taxe additionnelle sur les automobiles	79.924,93
Autres	169.694,88

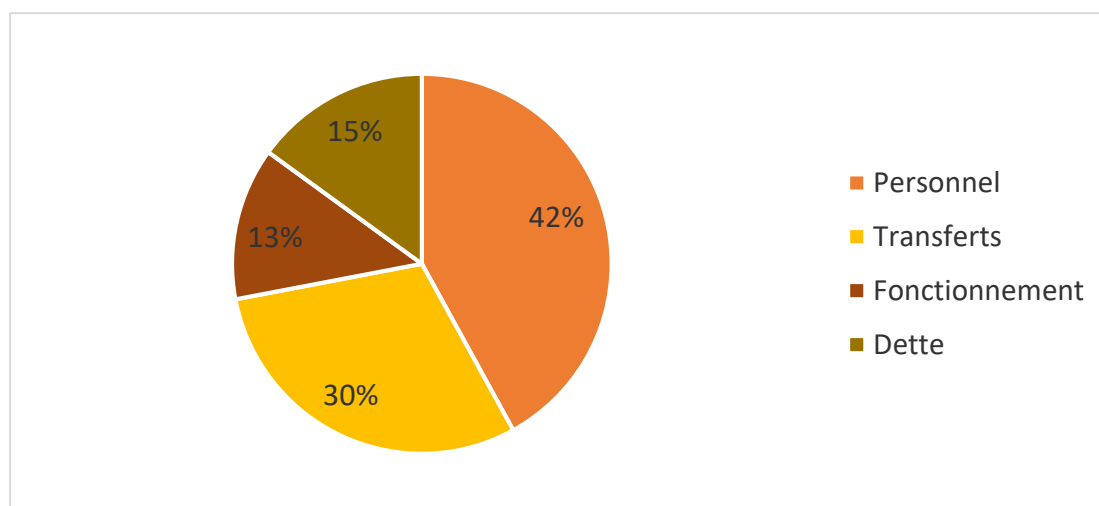


## 1.2. Les dépenses

Les dépenses ordinaires s'élèvent à la somme de 6.645.841,70€.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

	%	Budget 2020	Budget 2019
Personnel	42%	2.766.641,05	2.568.220,38
Fonctionnement	13%	845.044,23	770.437,61
Transferts	30%	2.020.763,67	1.857.923,51
Dette	15%	1.013.392,75	876.404,65
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>6.645.841,70</b>	<b>6.072.986,15</b>



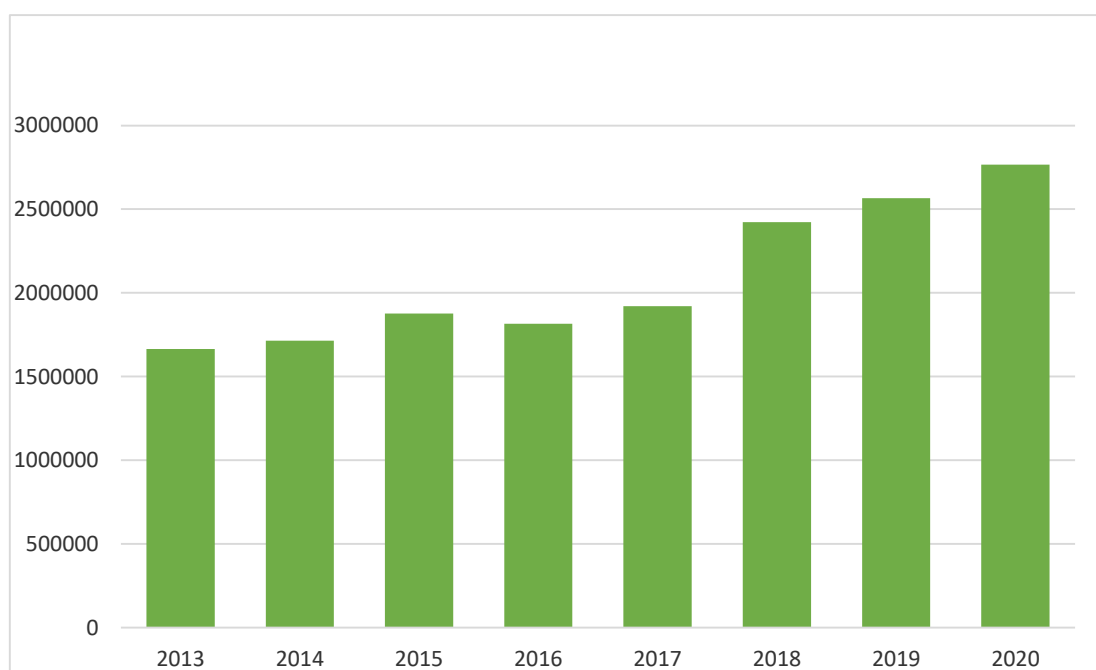
### 1.2.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 2.766.641,05€ pour 2.568. 220,38€ en 2019.

Conformément aux prévisions du Bureau du Plan, une indexation des salaires de 2% a été prévue (+ 51.000 €)

Par ailleurs, les dépenses relatives au personnel chargé du développement de la filière céréalière ont été imputées sur le budget de l'ADL. Celles-ci sont largement financées par un subside de 75.000 € en provenance de la SOWALFIN.

#### **Evolution des dépenses de personnel**



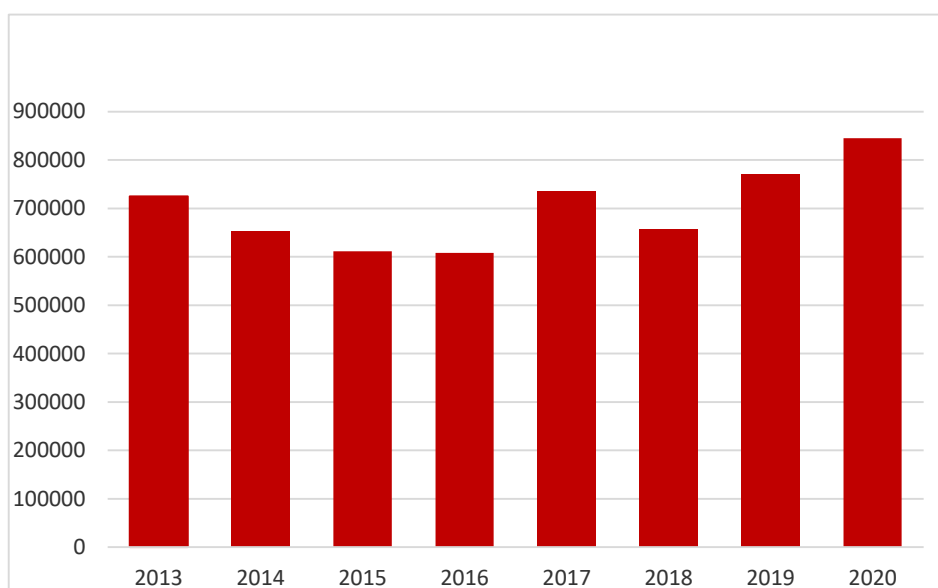
### 1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 845.044,23€ pour 770.437,61 € au budget initial 2019.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- 1° en ce qui concerne l'administration générale, les frais inhérents à l'évolution constante de la population. Certaines de ces dépenses sont couvertes par des recettes correspondantes (frais de cartes d'identité, passeports, permis de conduire, ...) ;
- 2° en ce qui concerne le secteur des travaux (communication-voirie-cours d'eau), outre l'entretien des nouveaux locaux, il convient de prendre en compte l'augmentation du prix de l'énergie ;
- 3° enfin, dans le secteur de l'enseignement, l'augmentation substantielle du nombre d'élèves dans les écoles communales et les surfaces des nouvelles infrastructures à entretenir ou à louer (modules). Certaines dépenses sont également couvertes par des recettes (p.ex. repas chauds).

### Evolution des dépenses de fonctionnement



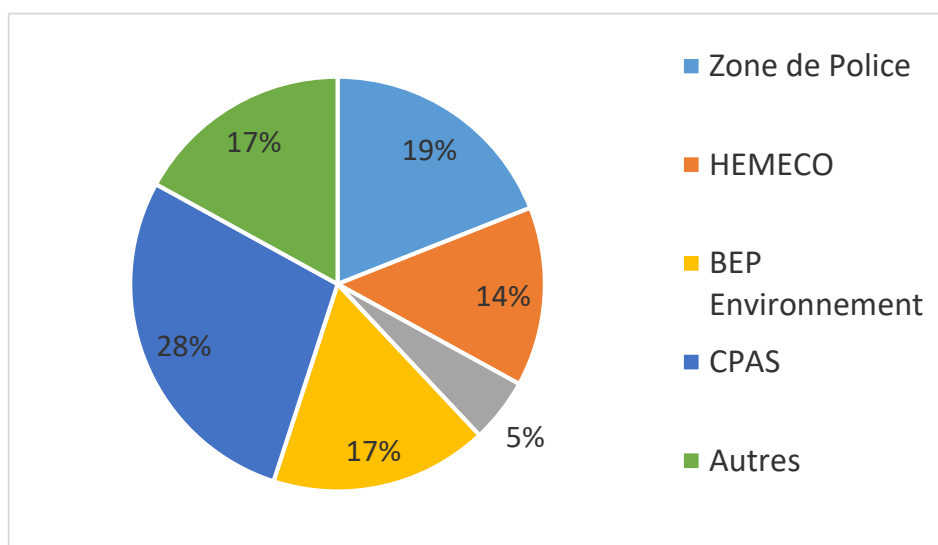
#### 1.2.3. Les dépenses de transferts

Ces dépenses de transfert s'élèvent à 2.020.763,67€ pour 1.857.923,5€ en 2018.

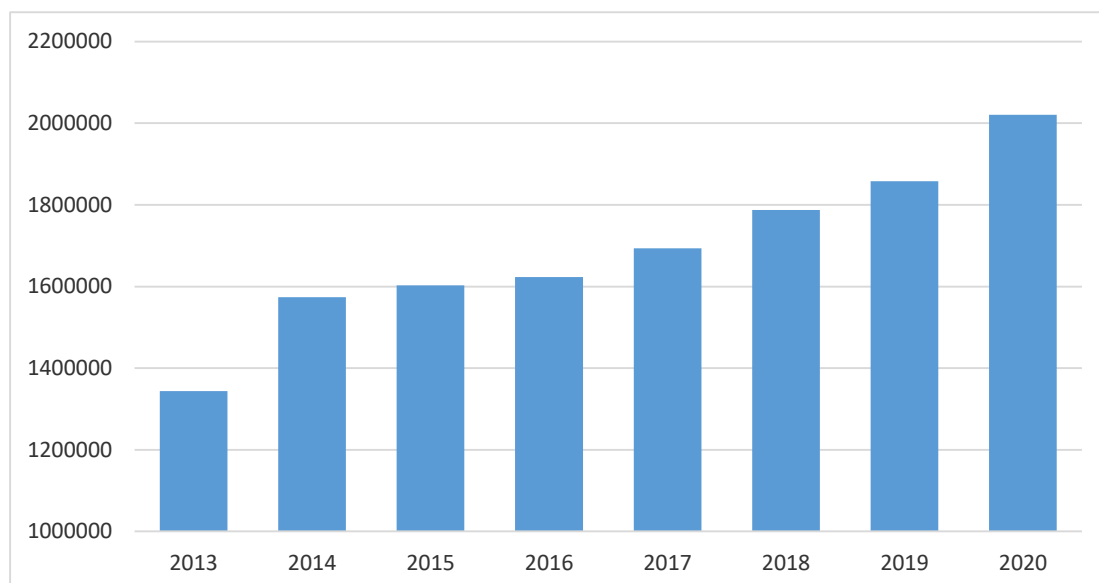
La dotation à la Zone de secours (+5% en 2020) et à la zone de Police (+5% en 2020) sont en constante augmentation.

Il en va de même pour la dotation au CPAS (+8% en 2020).

Enfin, les dépenses en matière de gestion des déchets augmentent de façon considérable en 2020 (+12%).



## Evolution des dépenses de transferts

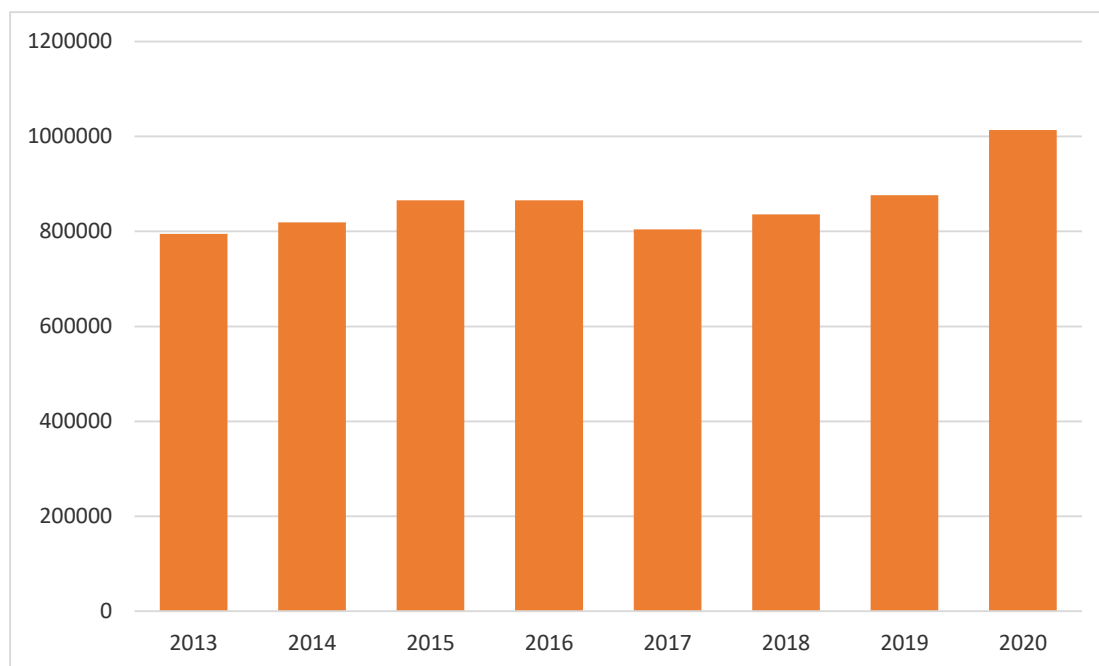


Ce tableau est très éclairant quant à l'évolution exponentielle des dépenses de transfert (sur lesquelles les communes n'ont aucune prise) ce qui a pour conséquence une diminution des moyens d'actions du pouvoir communal.

### 1.2.4. Les dépenses de dette

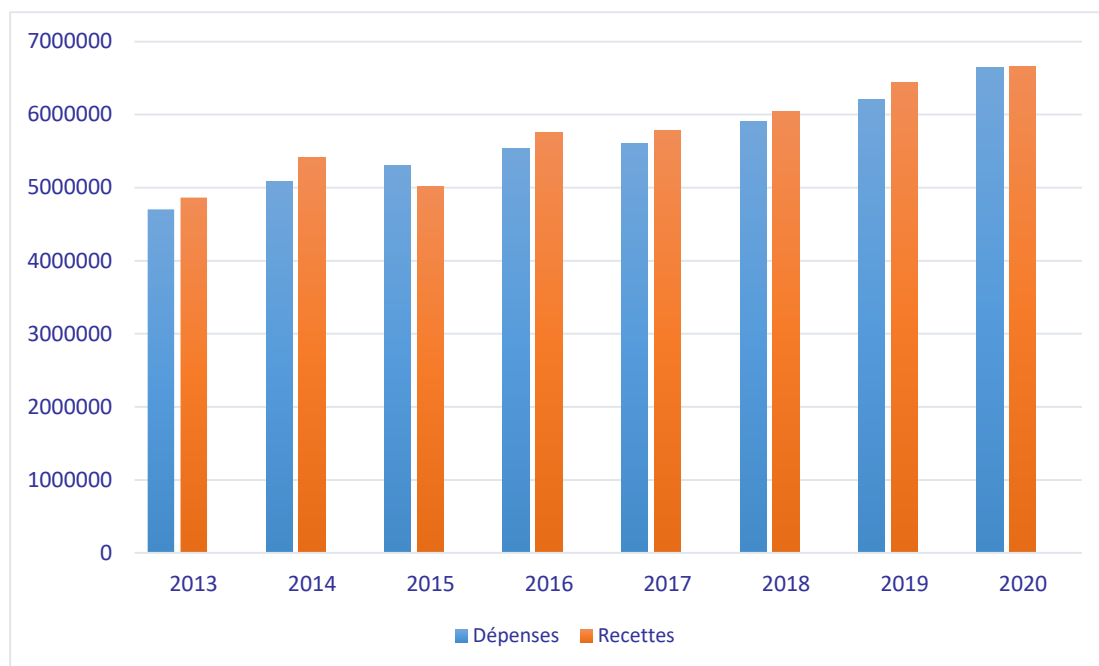
Les dépenses de dette pour l'exercice 2020 sont évaluées à 1.013.392,75€ pour 876.404,65€ en 2019.

## Evolution des dépenses de dette



Le budget respecte bien entendu la balise fixée par le Gouvernement Wallon qui veut que pour les communes à l'équilibre à l'exercice propre, et leurs entités consolidées, le montant des prêts pour investissements est limité à 1.200 €/habitant pour les six années de la mandature.

## Evolution globale des recettes et des dépenses



### 1.3. Le résultat

Le budget ordinaire présente un excédent à l'exercice propre de 13.836,83€.

Compte tenu d'une importante régularisation de la perception de l'IPP fin 2019, le boni, tous exercices confondus, est estimé à 219.267,80€.

## III. Le service extraordinaire

L'année 2020 verra la concrétisation de projets déjà bien avancés et le lancement de plusieurs autres.

Ce programme d'investissements comporte les projets suivants :

Objet	Prévision de dépenses	Subsides	Fond de réserve	Emprunts
Travaux au Moulin de Ferrières – Phase 2	1.215.660	845.812		369.848
Aménagement d'un parking d'Ecovoiturage à Lavoir	401.886	221.456		189.430
Acquisition de terrains à Lavoir	103.000			103.000
Création d'un hall-relais agricole	240.000	200.000		40.000
Travaux d'entretien de voiries	250.000			250.000
Réfection et égouttage ruelle Pravée	112.303	81.886		30.417
Réfection du mur du cimetière d'Envoz	84.000	52920		31.080
Canalisation du fossé rues Herdave et Croupettes	30.000			30.000

Travaux école de Surlemmez	340.000	272000		68.000
Acquisition terrain ancien presbytère de Surlemmez	320.000			320.000
Rénovation de l'église de Lavoir et de ses abords	121.000	78.650		42.350
Acquisition et ménagement du bois de Ferrières (PCDR)	254.100	203.280		50.820
Maison de village à Waret-l'Evêque (PCDR)	807.225	602.742		204.483
Achat d'un tracteur	120.000			120.000
Acquisition d'un bâtiment Place communale	830.000			830.000

Par ailleurs, d'importants investissements sont également prévus en 2020 via la Régie communale autonome, comme :

- la création d'un parking et la sécurisation des abords du hall omnisports (83.089€ HTVA) ;
- la réalisation d'une aire de jeux pour enfants à côté du hall omnisports (325.000€ HTVA) ;
- l'équipement de la boulangerie et de la brasserie au Moulin de Ferrières (200.000€ HTVA).

Ces différents travaux ont pour but d'offrir à l'ensemble de la population de Héron en constante augmentation divers services et infrastructures leur permettant de s'épanouir dans notre commune dont le caractère rural sera préservé au travers d'un développement durable.

#### **IV. Conclusions**

La majorité communale est fière de présenter son budget 2020 en boni et ce sans augmentation de la fiscalité et malgré un certain nombre de contraintes nouvelles.

Ainsi, les dotations à la Zone de secours et à la zone de Police sont en constante augmentation, le Gouvernement fédéral ne respectant pas ses promesses en matière de soutien financiers.

Rappelons également que les mesures adoptées dans le cadre de la Tax shift ont pour effet de diminuer les recettes IPP qui constituent 30% de nos recettes.

Par ailleurs, le changement de cap du Gouvernement fédéral en matière d'accueil des demandeurs d'asile (ILA) a un impact important sur les finances des CPAS qui avaient été contraints, sous peine de sanctions, d'investir dans ce secteur. Ainsi, outre une réorientation du personnel affecté à cette mission, il convient de procéder à une réaffectation des locaux qui avaient dû être aménagés pour permettre d'accueillir les demandeurs d'asile envoyés par FEDASIL.

Malgré cela, nous poursuivons notre politique de services à la population et ce en développant l'emploi. Cette continuation n'est possible qu'au travers :

- d'une gestion rigoureuse de nos dépenses de personnel et de nos frais de fonctionnement;
- d'une recherche permanente de subsides (48% des investissements !).

Cette rigueur nous permet notamment de voir le futur avec confiance et ambition. Ainsi, une fois de plus, nous n'avons pas eu besoin d'avoir recours à la possibilité d'inscrire une recette spécifique visant à préfigurer les dépenses budgétisées pour l'exercice et qui ne seront pas engagées comme le permet la Circulaire budgétaire.

Par ailleurs, ce budget nous permet de poursuivre la réalisation des engagements pris par les deux groupes politiques formant la majorité lors de la campagne électorale.



---

## ENSEIGNEMENT COMMUNAL

---

### Année scolaire 2019-2020

#### 1. Population scolaire au 01.10.2019

Implantations	Classes primaires	Classes maternelles
Couthuin-Centre	113	56
Surlemez	69	42
Waret-l'Evêque	89	42
Total	271	140

Total général : 411

#### 2. Population scolaire au 15.01.2020 (estimation)

Implantations	Classes primaires	Classes maternelles
Couthuin-Centre	113	60
Surlemez	69	46
Waret-l'Evêque	89	46
Total	271	152

Total général : 423

#### 3. Organisation des écoles

##### A. Classes primaires

434 périodes réparties comme suit :

- deux directeurs, dont un avec classe (Waret-l'Evêque) ;
- douze emplois d'enseignants temps plein primaire ;
- 2 maîtres spéciaux d'éducation physique 30 périodes/semaine ;
- une maîtresse spéciale de religion catholique 6 périodes/semaine ;
- une maîtresse spéciale de langues modernes 6 périodes anglais et 6 périodes néerlandais ;
- une maîtresse spéciale de morale 6 périodes/semaine ;
- un maître spécial de religion protestante 2 périodes/semaine ;
- deux maîtres d'adaptation 16 périodes/semaine ;
- douze périodes de citoyenneté.

##### B. Classes maternelles

Au 01.10.2019

- 7 emplois d'enseignants :
  - Surlemez : 2 temps plein
  - Couthuin-Centre : 2 temps plein et ½
  - Waret-l'Evêque : 2 temps plein et ½

4. Vu l'application du décret de 13 juillet 1998 prévoyant l'adaptation des horaires des institutrices maternelles à 26 périodes/semaine, la commune a obtenu de la Communauté Française :

- un agent P.T.P. assistante aux institutrices maternelles 4/5<sup>ème</sup> temps
- un agent P.T.P. assistante aux institutrices maternelles ½ temps

5. Nos enfants bénéficient également :

- d'un transfert gratuit entre implantations matin et soir ;
- d'un cours d'éducation physique (2 périodes/semaine) ;
- d'un cours de natation pour tous les élèves du cycle primaire et maternel ;
- d'un cours de langue moderne : choix entre le néerlandais et l'anglais donné par un maître spécial aux élèves dès la 3<sup>ème</sup> maternelle ;
- d'un cours de musique assuré par le Conservatoire de HUY dans les locaux à la salle Plein Vent.

Tous les élèves sont régulièrement suivis par :

- le Centre PMS de Waremme (orientation professionnelle) ;
- le Centre PSE de Huy (médecine préventive).

6. Divers.

Les élèves participent régulièrement à divers concours : environnement, poésie, fureur de lire, ...

Diverses excursions et sorties culturelles et pédagogiques sont programmées durant l'année scolaire.

Autres classes de dépaysement :

- Classes de ferme pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> maternelle du Centre ;
- Classes vertes pour les classes du cycle 5/8 et du degré moyen ;
- Classes de neige pour les élèves de P5 et P6.

---

## **TRAVAUX EXECUTES EN 2019**

---

### **1. TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS**

- Peinture dans divers bâtiments.
- Petits travaux divers dans les bâtiments.
- Divers petits travaux au Moulin de Ferrières.

### **2. TRAVAUX DE VOIRIE**

- Curage de fossés.
- Décapage des bas-côtés.
- Placement de produit de raclage.
- Raccordements particuliers à l'égout.
- Réfection de filets d'eau.
- Nettoyage et élagage de divers chemins agricoles.
- Entretien diverses voiries

### **3. TRAVAUX D'ENTRETIEN**

- Tonte de pelouse.
- Débroussaillage des accotements.
- Nettoyage de filets d'eau et d'avaloirs.
- Pose de tarmac dans les nids de poule.
- Déneigement et épandage de sel.
- Entretien des cimetières.
- Entretien des places publiques, monuments et terrains de sports.
- Placement de guirlandes et décorations de Noël.
- Elagage d'arbres dans les sentiers.

### **4. TRAVAUX D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

- Etat des lieux et contrôles dans le cadre de travaux effectués par les concessionnaires de voirie.
- Transport des bagages lors des sorties pédagogiques.
- Transport de matériel (tentes, ....) et aide au profit des différents groupements et clubs de l'entité.

---

## CONSEIL COMMUNAL

---

Depuis le dernier rapport d'administration générale, le Conseil s'est réuni 10 fois et le Collège communal 46 fois.

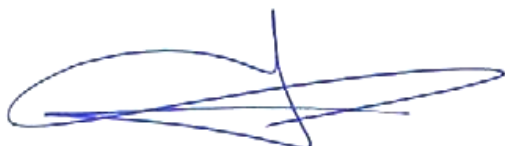
Voici les principaux points mis en discussion au Conseil :

1. Compte communal pour l'exercice 2018.
2. Bilan au 31 décembre 2018.
3. Comptes de résultats au 31 décembre 2018.
4. Deuxième modification budgétaire communale, services ordinaire et extraordinaire, pour l'exercice 2019.
5. Compte du C.P.A.S. pour l'exercice 2018.
6. Bilan du C.P.A.S. au 31 décembre 2018.
7. Comptes de résultats du C.P.A.S. au 31 décembre 2018.
8. Budget du C.P.A.S. pour l'exercice 2019.
9. Budget de l'Agence de Développement Local pour l'exercice 2019.
10. Budgets 2019 des Fabriques d'église.
11. Compte 2018 des Fabriques d'église.
12. Compte 2018 de l'Agence de Développement Local.
13. Modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
14. Aménagement de cimetières natures et parcelles des étoiles – Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché.
15. Lancement de la procédure de renouvellement de la C.C.A.T.M.
16. Modification des statuts de la régie communale autonome de Héron (RCA).
17. Reconduction de l'Association de Projets « Pays Burdinale-Mehaigne ».
18. Nomination de Madame DELIT Marie en qualité de Directrice financière.
19. Maintien de l'Agence de Développement local (ADL) et demande de renouvellement d'agrément.
20. Marchés Publics – Délégation du Conseil communal au Collège en matière de marchés publics pour les dépenses relevant du budget ordinaire - Décision.
21. Marchés Publics – Délégation du Conseil communal au Collège en matière de marchés publics pour les dépenses relevant du budget extraordinaire - Décision.
22. Plan de pilotage pour l'école communale – Convention d'accompagnement et de suivi par le CECP - Décision.
23. Convention avec la commune de Wanze pour la mise à disposition ponctuelle de deux informaticiens - Approbation.
24. Dénomination d'une voirie communale – Parc d'Activité Economique « Mecalys ».
25. Projet de scission de l'école fondamentale communale de Héron – Demande de transfert d'une école fermée.
26. Convention d'adhésion à la centrale d'achat RenoWatt pour épauler la Commune dans la rénovation énergétique des bâtiments - Approbation.
27. Approbation du cahier des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet en vue de l'aménagement d'un hall relais agricole au Moulin de Ferrières – Conditions et mode de passation du marché.
28. Achat de parcelles de terre sises à Lavoir cadastrées section B numéros 97B, 97C, 98<sup>E</sup>, 98F, 98H, 99A, 108A et 96B pour une contenance totale de 2ha09a94ca en zone d'habitat à caractère rural – Approbation.
29. Plan Annuel de Prévention Incendie pour l'année 2019 - Approbation.
30. Plan d'investissement communal 2019-2021 - Approbation.
31. Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale à l'installation de mesures de techno prévention - Approbation.
32. Contrat de Rivière « Meuse- Aval et Affluents » - Approbation du programme d'actions 2020 -2022.
33. Cession de deux points APE à la Zone de Police pour l'exercice 2020 – Approbation.

34. Programme Stratégique transversal (PST) pour la législature 2018-2024 – Prise d’acte.
35. Programme communal de développement rural – Approbation du projet de PCDR.
36. Approbation du cahier des charges relatif à la désignation d’un auteur de projet dans le cadre du dossier de réalisation d’une bande cyclo-piétonne rue Pravée à Couthuin – Conditions et mode de passation du marché.
37. Approbation du cahier des charges relatif à la création d’une classe maternelle, de sanitaires et d’un préau à l’école de Surlemmez – Conditions et mode de passation du marché.
38. Convention à passer entre la Commune et la Province de Liège relativement à l’aménagement d’un parking d’Ecovoiturage, d’une aire de convivialité et d’un arrêt pour autocars sur le site du Moulin de Ferrières à Lavoir - Approbation.
39. Approbation du cahier des charges relatif à l’aménagement d’un parking d’Ecovoiturage, d’une aire de convivialité et d’un arrêt pour autocars sur le site du Moulin de Ferrières à Lavoir – Conditions et mode de passation du marché.
40. Financement des dépenses extraordinaires au moyen d’emprunts – Règlement de consultation - Approbation.
41. Communication des procès-verbaux de vérification de l’encaisse de la Directrice financière.
42. Fixation du taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages calculé sur base du budget 2020.
43. Règlement établissant une taxe communale sur l’enlèvement et le traitement des immondices.
44. Règlement établissant une taxe communale pour la vente des sacs poubelles.

Par le Collège,

La Directrice générale,



C. BOLLY

Le Bourgmestre,



E. HAUTPHENNE